|  |  |
| --- | --- |
| **800px-Flag_of_Algeria_svg.png**  **RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE** |  |

**Termes de référence**

**Pour les services d’un Prestataire individuel (IC)**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. **Information générale** | |
| **Intitulé de la mission** | Evaluation finale de projet |
| **Projet** | 00083028 « autonomisation et emploi des jeunes à Adrar et Médéa » |
| **Lieu d’affectation** | Alger, Algérie |
| **Date prévue de début** | Octobre 2016 |
| **Réf. Du dossier** |  |
| 1. **Contexte** | |
| Le projet « Autonomisation et emploi des jeunes » vise l’inclusion socio-économique et l’autonomisation des jeunes dans les wilayas d’Adrar et Médéa en intervenant au niveau de l’environnement institutionnel de promotion de l’emploi en améliorant l’opérationnalité du mécanisme local de coordination, et en renforçant les capacités des acteurs locaux. Aussi, le projet vise à améliorer les connaissances et données de l’environnement économique des deux wilayas, à travers la production d’études permettant d’orienter l’activité entrepreneuriale et informer les décideurs et les jeunes sur les opportunités existantes, pertinentes à la génération d’emplois durables et décents et favorables à un développement local intégré.  Par ailleurs, le projet prévoit des actions permettant le renforcement des compétences humaines locales, notamment, les besoins des jeunes entrepreneurs, en termes de gestion de leurs projets et leur mise en réseau. Enfin, le projet développera des actions de communication destinées à promouvoir l’emploi des jeunes et partager les bonnes pratiques développées dans le cadre du projet. **(Pour plus de détails consulter le Document de projet) :** [**http://www.dz.undp.org/content/dam/algeria/docs/gouvernance/Auto\_Empl\_Jeun\_Adrar\_M%C3%A9d%C3%A9a.pdf**](http://www.dz.undp.org/content/dam/algeria/docs/gouvernance/Auto_Empl_Jeun_Adrar_M%C3%A9d%C3%A9a.pdf)  **Justification :**  Le projet a prévu dès sa conception une évaluation finale, selon les procédures et normes NIM. A ce titre, les évaluations finales ont une fonction sommative et visent à recueillir des données et des informations pour évaluer dans quelle mesure les résultats attendus dans ce projet ont été atteints. Toutefois, l'utilité de la procédure et des produits d'évaluation va bien au-delà de ce qui a été déclaré par les différentes parties intéressées du programme et durant la visite de terrain ou de ce que l'équipe d'évaluation a écrit dans le rapport d'évaluation. La dynamique de l’évaluation permettra en priorité d’analyser les résultats du projet à présenter aux pouvoirs publics pour assurer une appropriation de l’approche adoptée par le projet. De plus, la procédure d’évaluation (réunions avec les responsables institutionnels, les parties prenantes, les bailleurs de fonds, les bénéficiaires, etc.) ; permet, en effet, de définir l'avenir du programme ou de certaines de ses composantes (durabilité et stratégie de sortie). Aussi, l'évaluation donne également l'occasion de partager les enseignements tirés et les messages clés sur les bonnes pratiques, ainsi que les produits qui peuvent être reproduits ou montés en échelle au niveau national, voire, international.  Par ailleurs, le projet a développé des approches et a mis en place des outils autour du cadre institutionnel, l’environnement économique et les ressources humaines locales, dont l’articulation permettrait d’appuyer la dynamique locale de développement visant la création d’emplois pour les jeunes dans les wilayas ciblées. La mission d’évaluation est appelée à analyser la pertinence des approches et outils proposés avec les besoins constatés. | |

|  |
| --- |
| 1. **Objet de la mission** |
| L’évaluation finale du projet a comme **objectif général** de **:**   1. Analyse des résultats du projet ; 2. Evaluer dans quelle mesure le projet a pleinement mis en œuvre les activités prévues et obtenu les produits (outputs) attendus, tels que spécifiés dans le document de projet et/ou ajustés en cours de mise en œuvre sur décision du Comité de Pilotage du projet et mesurer en particulier les résultats de développement. 3. Identifier les meilleures pratiques et les enseignements tirés qui pourraient servir à d'autres interventions de développement au niveau national (montée en échelle) et international (reproductibilité). 4. Proposer des axes qui permettent d’orienter une stratégie de sorties des résultats du projet ;   L'évaluation finale s'attachera à mesurer les résultats de développement et les impacts potentiels du projet en se conformant aux indications sur la portée et les critères présentés dans les présents termes de référence.  L’évaluation finale a les **objectifs spécifiques** suivants:   1. Analyser les résultats obtenus dans l’objectif d’évaluer la faisabilité d’institutionnaliser l’approche adoptée par le projet 2. Évaluer dans quelle mesure le projet a contribué à répondre aux besoins et à résoudre les problèmes identifiés ; 3. Evaluer la pertinence des outils développés et proposés ; 4. Evaluer dans quelle mesure le projet a contribué à promouvoir et à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement ; et à quel degré il peut contribuer à la réalisation des ODD’s (Objectifs de Développement Durables) : 5. Elaborer une évaluation en format d’un outil de plaidoyer auprès du partenaire institutionnel pour renseigner l’analyse des résultats et proposer les éventuels amendements à introduire aux dispositifs existants 6. Identifier d’éventuels dispositifs pouvant être mis en œuvre en ciblant une catégorie particulière de jeunes. 7. Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ou ultérieurement officiellement modifié ; 8. Mesurer dans quelle mesure le projet a obtenu les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les participants, qu'il s'agisse d'individus, de communautés, d'institutions ou autre ; 9. Identifier et évaluer les mesures prises afin de garantir la durabilité des produits et leur intégration dans les phases suivantes de la réforme du marché financier ; 10. Proposer des axes pour la stratégie de sortie des résultats  performants ; 11. Identifier les leçons apprises et les bonnes pratiques expérimentées lors de la mise en œuvre   Elle devra, pour ce faire évaluer le degré d’atteinte des **critères de qualité** suivants :   1. **Pertinence: Analyser** la mesure dans laquelle les objectifs de l’intervention de développement correspondent aux besoins et aux intérêts des populations et du pays 2. **Appropriation :** L'exercice efficace du leadership par les partenaires nationaux / locaux du pays dans l’intervention de développement**:**    1. Dans quelle mesure les parties prenantes ciblées (participants et autorités)se sont-ils approprié le programme en y participant activement ? Avec quels modes de participation (leadership) le processus a-t-il fonctionné ?    2. Dans quelle mesure et de quelles façons l'appropriation ou bien le manque d'appropriation ont-ils influencé l'efficacité et l'efficience du projet ? 3. **Durabilité :** Probabilité que les résultats du projet se maintiennent à long terme :    1. Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la soutenabilité de ses effets?    2. Dans quelle mesure les institutions nationales soutiennent-elles projet?    3. Des capacités d'intervention ont-elles été mises en place et/ou renforcées chez les partenaires nationaux ?    4. Les partenaires ont-ils les capacités financières suffisantes pour faire perdurer les avantages du projet ?    5. Identifier des partenaires éventuels pour dupliquer le projet    6. Dans quelle mesure le projet s'est-il aligné sur les stratégies nationales de développement ? 4. **Efficience :** Mesure dans laquelle les ressources/intrants (fonds, temps, ressources humaines, etc.) ont conduit à des réalisations, et notamment :    1. Dans quelle mesure le modèle de gestion du projet (c'est-à-dire les outils, procédures de suivi et de contrôle, les ressources financières, humaines et techniques, la structure organisationnelle, les flux d'information, la prise de décision) a-t-il été efficient par rapport aux résultats de développement obtenus ?    2. Quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) le programme conjoint a-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ? 5. **Efficacité :** Mesure dans laquelle les objectifs de l'intervention de développement ont été atteints :    1. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à livrer les produits et à atteindre les résultats de développement initialement prévus / définis dans le document de projet ? (analyse détaillée des activités planifiées et des produits, degré de réalisation des résultats attendus)    2. Dans quelle mesure les produits (*outputs*) ont-ils été coordonnés pour produire des résultats de développement ? Quels types de résultats ont-ils été atteints ?    3. Dans quelle mesure le projet a-t-il eu un impact sur les parties bénéficiaires ciblées ?    4. Des bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables ont-ils été identifiés ? Les décrire et de les documenter    5. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à promouvoir les processus et les résultats d'appropriation nationale (conception et mise en œuvre des plans nationaux)   **Description des tâches**  Le projet est implémenté dans 2 wilayas pilotes : Adrar et Médéa. En plus de l’équipe du projet à Alger, les missions de terrain sont prévues pour rencontre des bénéficiaires et partenaires du projet dans les 2 wilayas cibles. L’évaluation finale utilisera les méthodes et les techniques correspondant aux besoins spécifiques d'information, aux questions énoncées ci-dessus, à la disponibilité des ressources et aux priorités des parties. Dans tous les cas, le consultant doit analyser toutes les sources d'information pertinentes, telles que les documents du projet et ceux portant sur la stratégie nationale de développement, les rapports livrés par les experts engagés sur le projet, les compte-rendu des réunions de coordination et de pilotage du projet, les réunions techniques participatives (groupe de travail et comités techniques), les dossiers administratifs et tous les autres documents susceptibles d'apporter des informations pour permettre d'émettre des jugements.  Le consultant se doit également de réaliser des entretiens et des enquêtes ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation finale. Il/elle fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par les institutions et parties ciblés par le projet soient prises en compte.  Les méthodes et les techniques à utiliser dans l'évaluation doivent être décrites en détail dans le rapport d'étude documentaire et dans le rapport final de l'évaluation. Au minimum, ces derniers présenteront des informations sur les instruments utilisés pour la collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.  **Description des responsabilités**  L'évaluation finale du projet doit être réalisée selon les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Entre autres reprises ci-dessous :   1. **Anonymat et confidentialité**. L'évaluation doit respecter les droits des personnes qui fournissent des informations, en garantissant leur anonymat et la confidentialité. 2. **Responsabilité**. Le rapport doit faire état de tous les conflits ou divergences d'opinion ayant pu se manifester entre les consultants ou entre le consultant et les dirigeants du projet concernant les conclusions et/ou recommandations de l'évaluation. L'ensemble de l'équipe doit confirmer les résultats présentés, les éventuels désaccords devant être indiqués. 3. **Intégrité**. L'évaluateur se devra de mettre en évidence les questions qui ne sont pas expressément mentionnées dans les TdR, afin d'obtenir une analyse plus complète du programme. 4. **Indépendance**. Le consultant doit veiller à rester indépendant vis-à-vis du programme examiné, et il ne devra pas être associé à sa gestion ou à quelque élément de celle-ci. 5. **Incidents**. Si des problèmes surviennent au cours du travail de terrain, ou à tout autre moment de l'évaluation, ils doivent être immédiatement signalés au mandataire de l’évaluation. Si cela n'est pas fait, l'existence de tels problèmes ne pourra en aucun cas être utilisée pour justifier l'impossibilité d'obtenir les résultats prévus par les présents termes de référence. 6. **Validation de l'information**. Le consultant se doit de garantir l'exactitude des informations recueillies lors de la préparation des rapports et sera responsable de l'information présentée dans le rapport final. 7. **Propriété intellectuelle**. En utilisant les différentes sources d'information, le consultant se doit de respecter les droits de propriété intellectuelle des institutions et des parties examinées.   Le délai d’exécution de la mission d’évaluation est de 7 semaines.  **Calendrier de la mission :**   |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Etapes** | **Description** | **Semaine** | | **1** | Briefing sur le projet, rencontre avec le DNP, l'UGP et le PNUD, remise des documents nécessaires au travail d'évaluation | S1 | | **2** | Soumission du rapport initial au mandataire et au DNP | S2 | | **3** | Commentaires des différentes parties intéressées à l'équipe d'évaluation | S3 | |  | Agenda de mission préparé et convenu avec l'évaluateur/trice |  | | **4** | Rencontres des parties prenantes Wilaya 1 | S4 | | **5** | Rencontres des parties prenantes Wilaya 2 | S5 | | **5** | Soumission du draft du rapport final d’évaluation | S6 | | **6** | Soumission rapport final, après commentaires du mandataire et du DNP et | S7 | |  | Contrôle de la qualité du projet de rapport final, PNUD |  |   **Modalités d'exécution :**  Le prestataire travaillera sous la direction et la supervision du Chargé de Programme responsable du projet. Le Chargé de Programme sera le point focal et s’occupera de tous les arrangements pratiques liés à la mission. |
| 1. **Produits attendus (livrables)** |
| Le consultant est chargé de soumettre les livrables suivants :  **Rapport initial :** il sera soumis dans les 7 jours calendriers après remise, par l’unité de projet, de l’ensemble de la documentation disponible.Ce rapport proposera les méthodes, sources et procédures qu’il utilisera pour collecte l’information. Il comprendra également une proposition de calendrier pour les activités et la soumission des livrables, incluant une liste des personnes et institutions à rencontrer. Le rapport d'étude documentaire proposera des premières pistes de réflexion sur le projet. Ce rapport constituera la première base sur laquelle le consultant et les parties prenantes à l’exercice d’évaluation s’entendront.   * **Projet de rapport final**: il sera soumis dans les 7 jours suivant l'achèvement des rencontres et de la visite de terrain. Outre un résumé analytique d'au maximum 2 pages, il contiendra une description du projet, de son contexte et de la situation actuelle, de l'objectif de l'évaluation, de sa méthodologie et de ses principaux résultats, conclusions et recommandations. Le projet de rapport final sera distribué au DNP et au PNUD pour obtenir leurs commentaires et suggestions. Ce rapport sera structuré de la même manière que le rapport final. * **Rapport final d'évaluation :** il sera soumis dans les 7 jours suivant la réception du projet de rapport final commenté. L’expert se référera aux standards du GNUE (Groupe des Nations Unies sur l’Evaluation) lors de la rédaction de tout rapport d’évaluation[[1]](#footnote-1). |

|  |
| --- |
| 1. **Compétences et qualifications requises** |
| * **Formation**: Etre titulaire d’un diplôme universitaire de niveau supérieur (doctorat, maîtrise, ou équivalent) en sciences sociales ou discipline similaire. * **Expérience professionnelle** : * L’évaluateur devra disposer d’au moins 5 ans d’expertise reconnue dans le domaine de la gestion et de la conduite d’évaluations ainsi que de l’expérience comme rédacteur principal de rapport d’évaluation ; * Avoir une expérience de 5 ans dans la conception, la mise en œuvre ou l’évaluation de projets liés à jeunesse * Excellente connaissance des problématiques relatives au développement local, aux politiques de l’emploi et d’entrepreneuriat des jeunes ; * **Langues requises**: Une excellente maîtrise **du français et de la langue arabe.** |

|  |
| --- |
| 1. **Documents constitutifs de l’offre** |
| Les offres doivent inclure :  a**) Une offre technique** comprenant :   * CV/P11 dûment rempli et signé, indiquant au moins trois personnes de référence. * Formulaire de confirmation d’intérêt et de disponibilité (annexe 3) dûment rempli et signé * Note méthodologique expliquant l’approche proposée pour l’exécution de la mission   **b) Une offre financière** :  L’offre financière doit être forfaitaire pour la réalisation des produits attendus (livrables) incluant tout autre frais liés à la mission (frais de voyage, visa, accommodation, impression, communication...etc.) selon le calendrier d’exécution proposé pour cette mission. Elle doit être exprimée en Dinar Algérien.   |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Produits attendus** | **Montant de l’offre** | **Date \ durée de livraison** | | **Rapport initial** |  |  | | **Projet de rapport final** |  |  | | **Rapport final de l’évaluation** |  |  | | **Total** |  |  | |
| 1. **Critères d’évaluation des offres** |
| Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :   1. **Evaluation technique**  Le tableau des critères techniques :  |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Evaluation Technique\*** | | **Note\* maximum** | | | 1. | Qualification académique | 05 | | 2 | Expérience générale dans la gestion, mise en œuvre et évaluation de projet. | 15 | | 3. | Expérience spécifique sur la thématique emploi et développement local | 20 | | 4. | Méthodologie proposée et approche pour exécuter le travail selon les TDR | 15 | | 5. | Connaissance des politiques et stratégies d’emploi en cours. | 15 | |  | **Total** | **70** |   Les offres qualifiées ayant obtenues 70 % à l’évaluation technique passeront à l’évaluation financière.   1. **Evaluation financière** :   Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l’offre financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : NF=100x Fm /F (F étant le prix de l’offre financière).  Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) ; pour aboutir à une note globale (NG).  Le marché sera adjugée à l’offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité). |

1. Voir directives de l’UNEG “Règles d’évaluation applicables au sein du système des Nations Unies”, UNEG/FN/Standards (2005). <http://www.uneval.org/papersandpubs/documentdetail.jsp?doc_id=22> [↑](#footnote-ref-1)